

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2015

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 30 mars 2015

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

- 1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et prestations de nettoyage

II - Pôle Services à la population

Actions Sociales et Familiales

- 2.1 - Création de la commission communale pour l'accessibilité

III - Divers

- 3.1 - Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance. Je vais vous donner lecture des délégations de vote.

M. Hervo donne délégation à Mme Caullery et Mme Fommarty à M. Dubois. Mme De Bellabre à Mme Legendre, Mme Da Silva à Mme Gamblin, Mme Bordet à M. Robail, M. Autain à Mme Luciot. M. Martin-Chauffier à Mme Paillard, Mme Bachelet à M. Grenard.

Bonjour, Monsieur Martin-Chauffier, vous reprenez votre délégation que vous aviez donnée à Mme Paillard.

Nous devons procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres propositions ? Pas de proposition. Bravo, Monsieur Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 30 mars 2015

M. le Maire

Avez-vous des questions sur le procès-verbal du 30 mars ?

M. Conway

C'était pour rappeler que j'avais demandé que le procès-verbal du Conseil d'avant soit rectifié. C'est vu avec le secrétariat général, mais pour la forme, je le rappelle.

M. le Maire

Je n'ai pas compris.

M. Conway

C'était sur l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. J'avais fait une remarque sur le procès-verbal et cela n'avait pas été...

M. le Maire

Parfait. On le soumet au vote. Personne ne s'abstient ? Pas d'opposition. Je vous remercie.

Vous le savez, je suis obligé de vous réunir aujourd'hui essentiellement pour un point, qui est celui du marché sur appel d'offres ouvert pour la collecte en porte-à-porte des déchets et les prestations de nettoyage, et un deuxième point à l'ordre du jour que M. Citerne vous présentera.

Je passe la parole à M. Dransart, si vous voulez nous présenter cette affaire que beaucoup de gens connaissent puisque cela fait plusieurs mois que nous en parlons.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics

- 1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif aux prestations de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés et prestations de nettoyage**

M. Dransart

Nous arrivons à la fin de la procédure d'appel d'offres et donc du renouvellement du marché de la collecte et du nettoyage. Nous avons reçu un certain nombre de candidatures qui répondent avec des combinaisons et un certain nombre d'offres qui ont toutes été étudiées minutieusement, si j'ai bien compris, par les membres de la commission d'appel d'offres pendant trois heures. À l'issue de cette commission, les membres ont décidé de retenir, de mémoire, la société SEPUR pour le marché de collecte des déchets et la société SEPUR est apparemment la mieux-disante pour le marché de nettoyage.

Il convient aujourd'hui de permettre à M. le Maire de signer le contrat pour que nous puissions le mettre en application dès le mois de mai, donc cela arrive très vite. Voilà pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui.

M. le Maire

Quelqu'un a des questions à M. Dransart ?

M. Conway

Ce ne sont pas des questions mais une intervention.

Au dernier Conseil, consacré notamment au vote du budget, j'avais insisté sur la nécessité d'une approche prospective et d'un plan pluriannuel et le fait qu'il fallait faire cette démarche avec les Garennois. Lors du Conseil municipal du 28 avril 2014, en début de cette nouvelle mandature, Mme Isabelle Juvin-Marleix avait déclaré au nom de votre groupe : « *Naturellement, cette démarche, qui est une démarche intéressante et intelligente, nous la faisons en permanence. En permanence on se dit : est-ce que c'est une dépense nécessaire. La pertinence de la dépense est faite tout le temps avant de l'engager, avant de la proposer naturellement* ».

Lors du vote du budget il y a 15 jours, j'avais regretté en particulier que les plans d'économie n'aient jamais été vraiment abordés en débat entre nous et aujourd'hui, nous subissons les conséquences du fait que cet important poste de dépenses, la collecte des déchets ménagers d'une part et le nettoyage de l'autre, n'ait été l'objet d'aucune réunion préalable, que ce soit en commission municipale, la Commission voirie, ou dans le cadre d'un groupe de travail ouvert. Ainsi, l'offre de base à laquelle devaient répondre les candidats a été élaborée sans la réunion de cette commission et sans confrontation d'idée. L'offre de base actait déjà la suppression de la sortie des containers, par exemple, et organisait déjà les prestations que devaient assurer les candidats.

Soyons clairs. La pertinence de la prise en charge par la commune de la sortie des containers, qui faisait que nous avions un des budgets les plus élevés parmi les villes du département, est un point sur lequel je vous alerte depuis 2011. Je souscris donc à cet aménagement mais je déplore la manière. Cela a été fait relativement brutalement en l'annonçant aux différentes copropriétés par courrier peu explicatif et compréhensif et sans assez de temps de préavis. Un temps d'ajustement nous a manqué. Il faut maintenant traiter les cas particuliers en n'ayant plus la possibilité d'aménager ce marché conclu pour cinq ans. Ainsi, d'autres pistes d'économie n'ont pas été débattues, comme le rythme des collectes, le nettoyage les jours de marché, en particulier place de la Liberté. En échange, d'autres prestations auraient pu être proposées, comme le nettoyage une fois par an des containers.

Par contre, vous avez ouvert la possibilité aux candidats de proposer des variantes qui, elles, se sont révélées pas intéressantes tout en générant un énorme travail d'analyse et de synthèse. Il y a notamment le cas très spécifique de l'avenue Barillet, qui est vraiment l'illustration du problème de mise en pratique d'une décision qui a été prise sans concertation. Rappelons que cette avenue présente le cas particulier d'être une voie privée sans issue très longue. C'est un véritable problème qu'il faut aborder sur lequel nous nous sommes privés d'aménager une prestation particulière dans le cadre du marché.

L'autre illustration d'une occasion manquée est le changement du rythme des collectes sur le secteur 2, la zone pavillonnaire du PLU, avec actuellement trois collectes par semaine les mardis, jeudis et samedis. Nous aurions la possibilité – c'est un point que j'aurais soulevé dans l'aménagement du cadre de cet appel d'offres – de supprimer la collecte du jeudi. En effet, on constate que le tonnage global collecté sur ce secteur les jeudis et samedis est proche de celui collecté le mardi. La somme du tonnage des journées de jeudi et samedi est proche de celle du mardi. Nous aurions la possibilité de supprimer une tournée, comme cela se fait d'ailleurs déjà dans certaines villes.

Sans sous-estimer la difficulté de mise en place uniquement au niveau d'une commune comme La Garenne, je pense que ce sujet doit être traité au niveau intercommunal avec Bois-Colombes et Courbevoie qui seraient sûrement intéressées par le partage de cette formule dans les zones pavillonnaires limitrophes de notre commune.

Nous voterons pour l'attribution du lot numéro 1 et contre celle du lot numéro 2, car à ce stade, le changement de paradigme n'a pas eu lieu et vous êtes sur la même dépense dispendieuse qu'auparavant, à savoir le nettoyage de toutes les rues, qu'elles soient de grand passage ou pas. Vous aviez une option dans laquelle on supprimait une petite prestation et on économisait 60 000 € qui n'a pas été retenue. C'est pour cette raison que nous voterons contre les conditions d'attribution du lot numéro 2.

M. le Maire

Merci beaucoup. D'autres remarques ?

Monsieur Dransart, vous voulez répondre ? Vous n'êtes pas obligé car ce n'est pas une question mais une déclaration.

Je crois qu'un certain nombre de ces questions ont été largement débattues en Commission voirie. Ce n'est pas tout à fait exact de dire que nous n'en avons pas parlé. Il y a eu la Commission d'appel d'offres aussi.

M. Conway

Cela n'a pas été débattu en Commission voirie.

M. le Maire

Je crois que vous y étiez. Je ne sais pas si vous avez abordé ces questions.

M. Conway

La Commission voirie s'est réunie pour la première fois fin mars, c'est-à-dire après l'élaboration du cahier des charges et du cadre contractuel de l'appel d'offres. Par rapport à la Commission d'appel d'offres à laquelle j'ai participé, c'était une réunion qui portait sur l'analyse des offres, comme l'a dit très justement Jean-François Dransart. C'était un travail très long, très compliqué, qui était préparé au mieux par le personnel municipal, mais cela ne portait que sur la comparaison des offres. Ce n'est pas à ce moment que l'on pouvait discuter. Vous connaissez mal les attributions des commissions d'appel d'offres. Ce n'est pas à ce moment-là que vous remettez en cause le cahier des charges qui a été élaboré au moment de l'envoi aux candidats. Tout le monde m'aurait répondu, si j'avais fait cette remarque : attendez, on est obligé d'annuler l'appel d'offres parce qu'on ne pourrait pas modifier après avoir sélectionné un candidat.

J'ai participé à cette commission d'appel d'offres, ne vous en déplaie. Cela ne vous donne pas un argument pour déconsidérer ce que je suis en train de dire. La Commission voirie s'est réunie après cette décision. Je redis très fermement que dans la méthode, si vous ne voulez associer ni les Garennois, ni les membres d'autres listes du Conseil municipal, vous avez ce genre de situation où derrière, on passe à côté d'une occasion manquée ou on a des difficultés d'application que l'on pourrait débattre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Madame Raimbault.

Mme Raimbault

Monsieur Conway, lors de la commission, nous avons vu ensemble les dispositions des prestataires qui étaient proposées et nous avons dit aussi qu'il existait certaines variantes. Vous les avez lues comme nous. Nous avons dit si nous les retenions ou pas, nous vous avons demandé si vous étiez d'accord ou non. À ce moment, pourquoi n'êtes-vous pas intervenu et n'avez-vous pas dit que vous étiez opposé ? Vous aviez tout le loisir de le faire.

M. Conway

Je rappelle ma position. Quatre variantes étaient proposées aux candidats : une variante sur l'horaire de collectes, si vous préférez le matin, le midi ou le soir ; une autre sur l'énergie utilisée par le matériel de collecte ; une troisième variante qui était un mélange des deux. J'avais émis un intérêt pour une variante qui économisait 15 000 €. Après discussion avec la commission, on voyait un risque par rapport à l'impact d'utiliser du gasoil, même s'il était propre. Je me suis donc rangé aux arguments de la commission, et ce soir, je vote pour ce lot.

Par contre, ce n'est pas là où vous pouviez dire : finalement, on supprime une collecte le jeudi, donc Monsieur le candidat, chiffrez votre offre pour ne pas faire trois collectes dans cette zone, mais n'en faire que deux. En commission, on ne peut plus le faire parce que le cahier des charges est établi, le règlement de l'appel d'offres est établi. Vous ne pouvez plus revenir. L'intervention et le travail collectif, c'est en amont du lancement de l'appel d'offres.

M. le Maire

Merci infiniment.

Manifestement, nous ne sommes pas d'accord. Vous considérez que le passage de trois à deux collectes par semaine aurait été intéressant. Nous pensons que non. Votre avis est tout à fait légitime, le nôtre aussi. Nous pensons que la qualité de vie à La Garenne nécessite que nous ne touchions pas à ce passage de collecte. Nous ne sommes pas d'accord, nous n'allons pas en faire un drame. Il faut assumer ses choix, vous avez le mérite de vouloir les assumer.

J'observe toutefois qu'il y a deux ans, vous disiez que vous vouliez passer de trois à deux pour La Garenne et là, vous avez dit que vous voulez passer de trois à deux pour les zones pavillonnaires, donc vous avez un peu réduit votre champ d'activité. C'est très bien, cela montre que vous progressez vers la connaissance que peut-être, votre idée initiale n'était pas aussi bonne que cela. Je fais le vœu que dans les années à venir, vous direz que finalement, pour les zones pavillonnaires aussi vous vous trompiez. Vous venez nous voir en nous disant que ce n'est pas bien et que nous ne sommes pas d'accord avec vous. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, c'est tout, ce n'est pas très grave. Je ne vous en veux pas de ne pas être d'accord avec nous.

M. Conway

Merci de ne pas m'en vouloir parce que je fais mon travail.

M. le Maire

C'est réciproque.

M. Conway

Pour une fois que vous ne considérez pas les opposants comme des opposants nuisibles, c'est très bien.

La deuxième chose est que ce soir, je n'espère pas modifier. On ne peut pas modifier. La majorité est là. Par contre, vous dites que j'ai adapté. Je suis sûr de mon coup sur la zone pavillonnaire. Je prends comme exemple des occasions manquées. Sur le reste, je dis peut-être, mais c'est à étudier, je n'ai pas la science infuse.

M. le Maire

Il y a deux ans, vous ne disiez pas peut-être.

M. Conway

Je n'ai pas changé d'avis, je demande à voir pour le reste.

La deuxième chose où vous avez changé d'avis est sur la sortie des containers. Il y a quatre ans, quand je vous avais dit « pour ce montant, cela mérite d'être étudié », vous m'aviez renvoyé dans mes 22 – je ne sais pas si c'est un terme de rugby ou de foot, mais je suis rugbyman, donc dans l'en-but – en disant que c'était une prestation absolument indispensable et que vous l'assumiez, etc.

Si des alertes sont faites, cette alerte, comme je l'ai faite pour la sortie des containers, je regrette que ce n'ait pas été fait. Je rappelle aussi que dans cette même séance que j'évoquais en début de mandature, Mme Isabelle Juvin-Marleix m'avait dit : vous dites toujours des généralités, je suis d'accord sur la démarche mais concrètement, vous proposez quoi ? Une proposition concrète est actée ce soir, pas avec la bonne démarche parce que cela a été pris dans un coin et sans voir les difficultés d'application éventuelle. La deuxième occasion manquée est de revoir le système de nettoyage des rues et de revoir la collecte sur les zones pavillonnaires. Malheureusement, nous sommes bloqués pour cinq ans.

M. le Maire

Nous ne sommes pas d'accord avec vous, ce n'est pas grave. Nous avons écrit largement à la population depuis plusieurs semaines. M. Dransart a écrit à toute la population sur les collectes donc on peut nous accuser de tous les maux et de ne pas vouloir discuter avec les gens, mais c'est vraiment méconnaître le travail qui a été fait. C'est ainsi.

Je vous propose de passer au vote sur le lot numéro 1, la collecte.

Oui, Madame ?

Mme Courty

J'aurais également voulu intervenir pour regretter qu'il n'y ait pas eu de réunion de la Commission de voirie sur le sujet puisqu'effectivement, je n'ai pas la chance de siéger à la commission d'appel d'offres, pour évoquer plus largement en commission, au-delà de la délégation et de la prestation à une société, une réflexion sur la gestion des déchets, une gestion large qui engagerait un travail de la municipalité sur comment réduire le tonnage des déchets, comment inciter les habitants de La Garenne à des comportements vertueux qui permettraient de réduire les déchets. C'est en réduisant le tonnage que l'on peut alors envisager des perspectives de réduction de rythme des collectes de déchets.

M. le Maire

Merci. Monsieur Conway, vous avez déjà eu la parole.

M. Conway

Je voulais juste compléter un point. L'explication aussi des trois collectes dans la zone pavillonnaire.

M. le Maire

Nous avons compris. Monsieur, vous avez eu la parole 10 minutes sur le sujet.

M. Conway

L'histoire des trois collectes dans la zone pavillonnaire peut aussi s'expliquer par le côté historique. À l'époque, il n'existait pas le tri sélectif, les déchets verts notamment. Dans cette zone, on peut avoir vraiment eu une variation forte du tonnage de ce fait. Ce changement d'habitude est à étudier.

M. le Maire

Très bien, merci beaucoup.

Madame, on me dit que la Commission de voirie s'est réunie et a discuté de ce sujet. Que voulez-vous que je vous dise ?

Mme Courty

Ce n'était pas à l'ordre du jour. Nous en avons parlé brièvement en fin de réunion en points divers.

M. le Maire

Nous en avons parlé, donc ne dites pas que nous n'en avons pas parlé. Quand on creuse, on s'aperçoit qu'il y a eu une discussion. Ce n'est jamais très clair. La présentation des choses est toujours un peu partielle.

M. Conway

Vous y étiez ?

M. le Maire

Je ne suis pas membre de la Commission de voirie.

M. Conway

Demandez à M. Dransart.

M. le Maire

Madame Paillard.

Mme Paillard

Une remarque. Le point des ordures ménagères a déjà été évoqué lors d'une Commission finances. Cela avait été mis à l'ordre du jour suite à votre demande. D'ailleurs, vous avez découvert pendant cette commission que le dossier était travaillé depuis des mois par la mairie, donc vous ne cessez de déformer et de désinformer. J'ajoute que je participe à des commissions avec vous, la CCSPL et d'autres commissions, et jamais vous n'apportez une idée. Vous dites : à l'ordre du jour de la suivante, il faudra mettre tel sujet, vous ne convoquez pas dans le délai suffisant. Jamais vous n'êtes constructif. Vous négligez tout le travail qui est fait en amont.

Le meilleur des exemples est à la CCSPL. Le deuxième mot est consultatif et vous vous absteniez sur tous les dossiers, alors que vous, le champion de la démocratie et de la concertation, lorsqu'on vous donne la parole, vous ne dites pas un mot. D'accord, vous êtes une opposition constructive, essayez de ne pas l'être et on verra la différence.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway.

M. Conway

Deux choses. Sur la Commission finances, c'est l'occasion de rappeler que cette Commission finances a été réunie, notamment en demandant que l'on ait des chiffres et des estimés pour raisonner et identifier les zones de progression. À cette commission, je l'ai d'ailleurs évoqué en commission d'appel d'offres, M. Sammut a fait l'honneur de venir nous rendre visite et, entre autres informations, nous a dit qu'il était très préoccupé parce que le titulaire actuel du marché nettoyage et collecte ne s'en sortait pas et perdait un million d'euros par an. J'ai même dit en commission d'appel d'offres que j'avais un doute sur l'information et M. Hervo m'a confirmé que c'était ce qu'il avait entendu. Nous avons été, moi le premier, surpris de voir que les réponses à cette offre se faisaient dans la ligne du marché précédent.

Le deuxième point sur la CCSPL, vous confondez le fait que je m'abstienne et le fait que je ne participe pas au débat. Je participe au débat et systématiquement je m'abstiens parce qu'en termes de vote, j'ai à voter généralement 15 jours plus tard en Conseil municipal et je me réserve le temps de la réflexion, d'analyser les dossiers, etc. D'autre part, ma priorité dans ce comité ou cette commission, c'est d'écouter ce que disent les gens et après d'en faire mon miel s'il faut.

M. le Maire

Madame, je vous en prie.

Mme Courty

Effectivement, lors de la Commission finances, nous avons parlé plus longuement de déchets, mais je ne pense pas que ce soit en Commission finances que l'on va dessiner une politique de gestion des déchets.

Par ailleurs, vous dites que l'on ne fait pas de proposition. Clairement, on pose sur la table une proposition concrète, comment on peut travailler sur de la pédagogie auprès des habitants, sur des gestes salutaires et vertueux pour parvenir à réduire le tonnage des déchets. Je pense que c'est une proposition. Nous en avons discuté avec M. Dransart, puisqu'il a été évoqué notamment que sur la ville, la collecte des déchets triés était bien en deçà de ce qui pourrait être récolté. J'aimerais rappeler que les déchets, c'est surtout de la ressource et que la Ville, derrière, reçoit des recettes sur la valorisation des déchets qui ont été collectés sur la ville.

M. le Maire

Cette valorisation est à combien ? Combien reçoit-on par an ?

Mme Courty

Je ne sais pas.

M. Dransart

Nous avons abordé en Commission voirie ces aspects qui sont évoqués aujourd'hui. Pour la partie déchets, je vous propose que l'on mette le point à l'ordre du jour de la prochaine Commission voirie et développement durable et nous vous montrerons ce qui déjà existe aujourd'hui, parce que tout n'est pas à faire. Il y a déjà un très grand nombre d'actions qui sont opérées au sein de la ville pour que les Garennois soient sensibilisés au tri et à l'amélioration du recyclage. Nous montrerons ce qui est déjà fait, comme cela, vous nous proposerez peut-être de nouvelles idées. On n'est jamais à court, il n'y a pas de souci. Nous le ferons la prochaine fois.

M. le Maire

Merci. Madame Paillard, vous vouliez reprendre la parole ?

Mme Paillard

Je n'ai pas dit que vous n'étiez pas force de proposition mais vous négligez tout ce que la Ville fait. Jean-François Dransart vient de vous le dire, nous vous présenterons tout ce qui est déjà fait. À vous entendre, nous ne faisons rien et nous vous attendons pour avoir l'idée.

Par rapport à M. Conway, pour l'histoire de la CCSPL, vous venez encore de le dire ce soir. Vous réservez votre avis ou vos observations à la séance du Conseil, alors que la CCSPL, son but est de partager et de recueillir les avis de tout le monde pour que tous les Garennois ou les membres de la CCSPL puissent prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous n'attendons pas votre intervention en Conseil municipal.

M. le Maire

Nous passons au vote.

M. Conway

Il faudra mettre aussi assez rapidement à l'ordre du jour de la Commission voirie cette problématique de l'avenue Barillet. C'est un vrai problème. Avant, le titulaire transvasait... En Commission voirie, vous avez dit, ou peut-être M. Chaillet, qu'avant, c'était SITA qui les sortait et que maintenant, ce sont les habitants. Sauf que SITA faisait un transvasement dans des containers plus gros, donc au bout de l'allée ne sortaient que cinq ou six gros containers, alors que là, c'est un container par habitant au minimum, donc minimum 40.

M. le Maire

Merci beaucoup. Monsieur Conway, vous découvrez l'avenue Barillet manifestement depuis le journal de ce matin. C'est un sujet que nous avons largement abordé. Nous avons convenu avec Jean-François Dransart depuis des semaines de trouver une solution technique, parce que ce n'est que technique, à la question de l'avenue Barillet. On constate, Mesdames et Messieurs, après un débat très large que finalement, nous en avons parlé en Commission des finances, nous en avons parlé en Commission de la voirie, nous en avons parlé dans la commission d'appel d'offres. Finalement, nous avons un peu parlé de cette affaire dont au début, on avait l'impression que personne n'en avait parlé. Comme quoi, parfois, le débat apporte des éléments d'information intéressants sur les justifications des uns et des autres.

Nous passons au vote. Le lot 1, l'offre de base de SEPUR. Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. 33 voix.

Le lot numéro 2, toujours la société SEPUR, l'offre économiquement la plus avantageuse. Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Le reste du Conseil municipal.

Le point suivant, il s'agit de la création de la commission communale pour l'accessibilité. En réalité, pas tout à fait la création, Monsieur Citerne, mais vous allez nous expliquer de quoi il s'agit.

II - Pôle Services à la population

Actions Sociales et Familiales

2.1 - Création de la commission communale pour l'accessibilité

M. Citerne

Monsieur le Maire, mes chers collègues, conformément à l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, il est créé dans les communes de 5 000 habitants et plus une commission communale pour l'accessibilité. Celle-ci remplace la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées prévue par ce même article avant la publication de l'ordonnance.

Elle est désormais composée de :

- représentants de la commune ;
- représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées ;
- représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- représentants des acteurs économiques ;
- représentants d'autres usagers de la ville.

Ainsi, la composition de la commission actuelle doit être complétée d'un ou plusieurs représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées. Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres qui sont désignés pour la durée du mandat. En cas de vacance d'un membre, il sera procédé à son remplacement dans les mêmes formes.

Ainsi, il est proposé que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées soit composée, outre M. le Maire, de :

- 13 représentants de la commune, dont 10 élus, hormis le Président, et 3 fonctionnaires ;
- le directeur des services techniques ou son représentant ;
- le directeur général adjoint du pôle Services à la population ou son représentant ;
- le directeur du service des actions sociales et familiales ou son représentant ;
- 3 représentants d'associations de personnes handicapées ;
- 1 représentant d'associations de personnes âgées ;
- 1 représentant d'associations des commerces ;
- 3 administrés.

Par ailleurs, ses missions évoluent. Elle est toujours chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et du recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. Elle est désormais destinataire des projets d'agenda d'accessibilité programmée prévus à l'article L111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation concernant les établissements recevant du public situé sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par les décrets prévus à l'article L111-7-9 du Code de la construction et de l'habitation, et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L1112-2-1 du Code des transports quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situé sur le territoire communal, ainsi que le bilan des travaux correspondants à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée prévus au I de l'article L1112-2-4 du même code. Elle sera donc concernée par la mise en accessibilité des gares et le cas échéant des stations de tramway de la commune. Elle tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Il est donc demandé au Conseil municipal de créer la commission communale pour l'accessibilité composée, outre M. le Maire, de 13 représentants de la commune, dont 10 élus, hormis le Président, et trois fonctionnaires, le directeur des services techniques ou son représentant, le directeur général adjoint du pôle Services à la population ou son représentant, le directeur du service des actions sociales et familiales ou son représentant, trois représentants d'associations des personnes handicapées, un représentant d'associations de personnes âgées, un représentant d'associations des commerçants, trois administrateurs. De dire que le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres qui sont désignés pour la durée du mandat. De dire qu'en cas de vacance d'un membre, il sera procédé à son remplacement dans les mêmes formes.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions à M. Citerne ?

Il s'agit d'intégrer, comme vous avez compris, un représentant des personnes âgées au sein de cette commission. C'est la nouveauté. Pas d'opposition ?

Nous passons au vote. Pas d'abstention ? Je considère que j'ai l'unanimité. Bravo, Monsieur Citerne, on peut vous applaudir.

(Applaudissements.)

III - Divers

3.1 - Décisions

- N°2015-093 : Contrat avec « TM+ Ensemble Orchestral de Musique d'aujourd'hui » relatif à l'organisation d'un concert lecture prévu le vendredi 20 mars 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-094 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de Madame Eyva Nicot
- N°2015-095 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Christelle Essaka Doumbe
- N°2015-096 : Contrat avec Kezako relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 14 juin 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-097 : Avenant au contrat conclu avec la société Flèche Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 3 avril 2015 au Théâtre de La Garenne
- N°2015-098 : Contrat avec la société Temal Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 10 avril 2015 au Théâtre de La Garenne
- N°2015-099 : Contrat avec l'association 2euxième Acte relatif à l'organisation de la 2ème édition du festival de courts-métrages à la médiathèque de La Garenne-Colombes intitulé festival « La Garenne\Tout court »
- N°2015-100 : Attribution d'une concession funéraire n°18326
- N°2015-101 : Attribution d'une concession funéraire n°18327
- N°2015-102 : Attribution d'une concession funéraire n°18328
- N°2015-103 : Attribution d'une concession funéraire n°18329
- N°2015-104 : Attribution d'une concession funéraire n°18330
- N°2015-105 : Attribution d'une concession funéraire n°18331
- N°2015-106 : Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur le cinéma prévues au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2015-107 : Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux municipaux pour l'organisation d'un stage d'approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur) par l'IFAC en faveur des jeunes garennois
- N°2015-108 : Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur de la 28ème Compagnie de la Brigade de Sapeurs-Pompiers
- N°2015-109 : Attribution d'une concession funéraire n°18332
- N°2015-110 : Attribution d'une concession funéraire n°18333
- N°2015-111 : Attribution d'une concession funéraire n°18334
- N°2015-112 : Attribution d'une concession funéraire n°18335
- N°2015-113 : Attribution d'une concession funéraire n°18336
- N°2015-114 : Attribution d'une concession funéraire n°18337

- N°2015-115 : Contrat avec l'association Vox Records relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le vendredi 22 mai 2015 à la médiathèque, pour l'école élémentaire Ernest Renan
- N°2015-116 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Philippe Bernard
- N°2015-117 : Avenant n°12 au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux
- N°2015-118 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois de La Garenne-Colombes (AOG)
- N°2015-119 : Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de l'Education Nationale pour l'organisation de deux réunions pédagogiques
- N°2015-120 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association « Vivre aux Champs-Philippe de La Garenne-Colombes (VACP92) »
- N°2015-121 : Contrat d'utilisation du service de vocalisation du site Internet de la Ville Internet de la Ville par la société Readspeaker
- N°2015-122 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Armand Teadjio Dongmo
- N°2015-123 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sandrine Duvernoy
- N°2015-124 : Convention d'occupation précaire, à titre gracieux, de la portion de terrain sise 13-17 rue Yves Le Caignard/angle rue des Champs-Philippe, avec la société Eiffage Energie Ile-de-France
- N°2015-125 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de signalisation horizontale sur la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Avez-vous des questions concernant les décisions du Maire ? Pas de question ? Parfait. Je note que c'est bon.

Je n'ai pas reçu de question orale.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Désolé de vous avoir convoqués pour un Conseil aussi court mais c'était un plaisir de vous voir, surtout pour un débat aussi riche.

La séance est levée à 19 heures 33.